AR Prefecture
043-200073401-20220317-2022014-DE
Reçu le 24/03/2022
Publié le 24/03/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **NO 2022.014**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 09/03/2022

Membres en exercice : 42 présents / 29 Votants : 32 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 32

SEANCE du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt -deux le JEUDI 17 mars à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Aymeric Roudil, Joël Devidal, Hervé Romieu, Dunand-Grgic Dominique, Pierre Bresselle, Raphaël Bonnet, Laurence Dessalces-Bonnet, Annie Mauté, Eliane Monteil, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Patrick Roche, Laure Jourdan, Elisabeth Loucao, Philippe Brun, Michel Ribes, Robert Machabert, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, Marie-Agnès Mourlevat, Jean-Pierre Pons, Christine Miramand, Jean-Marc Fargier.

Procuration de Raymond Abrial à Christine Miramand, , de André Ferret à Marie-Agnès Mourlevat, de Stéphane Sagueton à Raphaël Bonnet,

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET :Fonds de concours commune de Fay Sur Lignon

Suite à la délibération du 26 septembre 2019 fixant les nouvelles règles concernant l'aide de la communauté de communes aux dépenses d'investissement des communes en matière de déneigement,

Considérant la production des justificatifs correspondant à la dépense engagée par la commune de Fay Sur Lignon

Considérant que les crédits afférents à ce fonds de concours seront inscrits au budget 2022,

Le conseil communautaire valide le versement d'une aide d'un montant de 17 196.75€ à la commune de Fay Sur Lignon pour l'acquisition d'un tracteur destiné au déneigement.

(Montant de la facture HT : 48 215.€ Déduction de la DETR obtenue par la commune de St Pierre d'un montant de 10 000€. Reste à charge de la commune : 38 215€. Aide de la CCMLM : 38 215€ X 45% = 17 196.75€)

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme